



Collectif Interassociatif Sur la Santé

- Communiqué de presse -

Paris, le 22 octobre 2014

Pour une autre politique du médicament !

Les conditions de l'arrivée sur le marché français d'un nouveau traitement de l'hépatite C, le sofosbuvir, suscitent l'émoi de l'opinion publique du fait du prix auquel prétend le laboratoire qui le produit. D'autres médicaments ainsi que des dispositifs médicaux, parfois combinés entre eux, sont également annoncés : les industriels qui les produisent vont réclamer eux aussi des prix très élevés pour des innovations puissantes, dont nous avons besoin pour guérir ou améliorer la prise en charge de certaines maladies.

Si chacun comprend bien que les producteurs de ces biens de santé doivent être rémunérés pour leurs efforts de recherche et de développement comme pour la mise en production et la distribution, le citoyen ne peut qu'être saisi d'effroi devant des prix qui suggèrent un niveau de rémunération des actionnaires dénué de tout lien avec ce que peut supporter notre système d'assurance maladie universel et solidaire. De telles conditions de rémunération de l'industriel de santé exploitant un produit innovant vont-elles mettre en péril notre système d'assurance maladie ? Ce serait un risque considérable qu'il est inutile de courir. Il faut au contraire anticiper pour permettre la juste rémunération des entreprises autant que la sauvegarde durable de l'Assurance maladie.

C'est dans ce contexte que le CISS vient d'adresser à Madame Marisol Touraine une lettre ouverte réclamant l'ouverture d'une concertation nationale afin de programmer les évolutions normatives nécessaires dans la politique du médicament.

Trois raisons fondent cette lettre ouverte :

- La nécessaire **évolution du mode de fixation des prix**, car malgré un mécanisme de régulation pour le sofosbuvir prévu au projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2015 : « *La question du prix des médicaments, et celle de son impact sur l'accès aux soins, reste (...) entière et doit de notre point de vue être abordée dans un esprit de sauvegarde de l'accès aux soins de tous* », écrit Danièle Desclerc Dulac, la présidente du CISS.
- L'**adaptation des processus d'évaluation et de ré-évaluation des médicaments et des dispositifs médicaux** ainsi que le lien qu'il convient d'établir avec la fixation des prix. Questions toutes mises en exergue dans les conclusions des Assises du médicament en mars 2011. Questions toujours sans réponse près de quatre ans plus tard !
- La **transparence maintenant indispensable dans la décision publique en matière de médicaments et de dispositifs médicaux** : « *Comment comprendre (...) que votre projet de loi de santé (...) écarte résolument la désignation de représentants des usagers dans les instances ayant à traiter de ces sujets alors qu'il la consacre dans tous les autres sujets ?* » s'étonne la présidente du CISS.

Au terme de sa lettre ouverte, le CISS, comme d'autres organisations de la société civile d'ailleurs, réclame l'ouverture d'une concertation nationale afin de programmer les évolutions normatives nécessaires, dès la prochaine loi de santé.

Contact presse :

Marc Paris – Responsable communication – Tél. : 01 40 56 94 42 / 06 18 13 66 95

ADMD - AFD - AFH - AFM - AFPric - AFVS - AIDES - Alliance du Cœur - Alliance Maladies Rares - ANDAR
APF - Autisme France - AVIAM - Epilepsie France - Familles Rurales - FFAAIR - FNAIR - FNAPSY - FNAR - FNATH - France Alzheimer
France Parkinson - FSF - Générations Mouvement - La CSF - Le LIEN - Ligue Contre le Cancer - Médecins du Monde - Renaloo
SOS Hépatites - Transhépatite - UAFLMV - UNAF - UNAFAM - UNAFTC - UNAPEI - UNISEP - UNRPA - Vaincre la Mucoviscidose - VMEH